



## Communiqué

N° 01/2017-18

Mohammedia le 17 octobre 2017

### Affiliation et licences 2017-2018

#### Chers membres,

Nous avons l'honneur de vous informer du lancement des opérations d'affiliation et de ré affiliation, ainsi que pour les demandes de licences; et ce conformément au statut et règlement général de la FRMPAS.

Pour rappel, les montants fixés par la FRMPAS sont comme suit :

- Droits d'affiliation ou de ré-affiliation : 3000 Dh soit 1500 Dh assurance club plus 1500 Dh affiliation club, payable avant le 1 janvier 2018 (pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire il faut payer les droits d'affiliation 10 jours au moins avant sa tenue);
- Licence sportive (option 1) : 100 Dh, réservée aux sportifs, aux dirigeants, aux juges, aux entraîneurs et au personnel des clubs ;
- licence plongée (option 2) : 300 Dh, réservée aux plongeurs ;
- Licence plongée (option 3) : 600Dh, réservée aux moniteurs de plongée.

Le 30 mai est le dernier délai d'établissement des licences sportives.

#### Coordonnées bancaires de la FRMPAS

Pour le règlement des droits d'affiliation, de ré-affiliation et des licences au titre de la saison sportive 2017-2018 :

Banque : BANK ASSAFA  
Tamaris, Sidi Maarouf  
Casablanca 20000  
RIB : 362780 001121500080800118

#### Dossier d'affiliation :

- demande d'affiliation signée par le président ou un membre désigné par lui,
- fiche du club (model en pièce jointe)
- liste des moniteurs de la saison sportive 2016-2017 avec leurs Cv et copies des diplômes,
- dossier administratif de la saison écoulée (copies légalisées de : PV assemblée générale, Liste, statut, et récépissé de dépôt du dossier).

**NB** : conformément aux dispositions de la loi 03°0-09 et ses textes d'application, on vous rappelle :

- l'obligation d'adoption des nouveaux statuts types du ministère de la jeunesse et des sports.
- l'obligation d'avoir de section sports subaquatiques pour les clubs participants aux compétitions sportives de NAP,PSP, Orientation..... etc.

